COMMUNE DE LANGUIDIC
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 18 mars 2013

LANGUIDIC

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

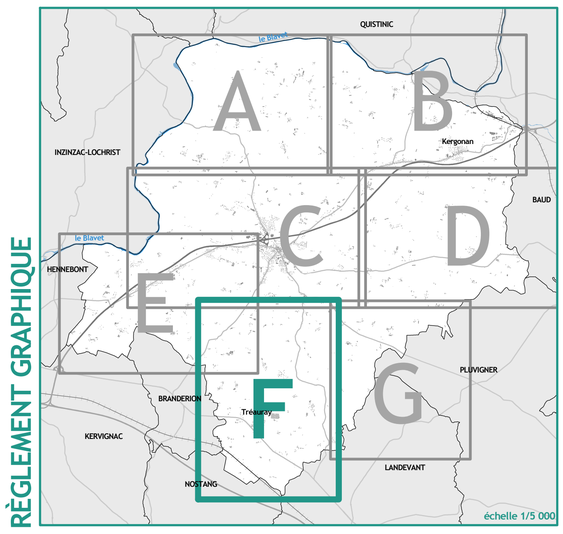

PHASE APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 18 mars 2013
Le Maire,
Maurice OLLIERO

LORIENT Agglomération
Pôle AET

BRANDERION

NOSTANG

LANDEVANT

LÉGENDE

- Limite de zone
- A — Nom de zone
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- 2 — N° d'emplacement réservé
- Protection architecturale
- Bâtiment agricole d'intérêt architectural susceptible de changer de destination
- Règle d'implantation des constructions par rapport aux voies nationales et départementales
- Linéaire commercial protégé
- Périmètre de protection des sites archéologiques au titre de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive
- Site archéologique de type 1
- Site archéologique de type 2
- Cours d'eau
- Etang, bassin
- Zone humide

N W E S

0 100 200 300 400 500
Mètres